

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/01/2023

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BLASER

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BARTHET Delphine, Mme BERTHOLINO Michèle, M. BLASER Michel, M. GANEVAL Franck, Mme GROS Céline, M. LACROIX Régis, M. MIELLIN Charles, Mme MORNICO Sonia, M. RAGEOT Michel, Mme REVY Julie

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BUFFAUT Julien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Céline GROS

URBANISME : Acquisition de terrain

Date de convocation

24/01/2023

Date d'affichage

01/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

10/02/2023

et publication du :

10/02/2023

- Proposition de vente de terrain à la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de la famille CRETIN, de céder à la commune la parcelle AD 20 lieu - dit "sur FRENIAI" d'une contenance de 11.30 ares.

Cette parcelle en indivision, le prix proposé à la commune par la famille CRETIN est la valeur de l'ONF en février 2022, estimée pour l'acte de succession de juillet 2022, soit 350 € pour la surface totale de 11.30 ares.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la famille CRETIN pour la vente de la parcelle AD 20 au profit de la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAISOD

Le Maire, Michel BLASER



COMMUNE DE MAISOD

Mairie - 230, route du Pont de la Pyle
39260 MAISOD

Tél. 03.84.42.32.46 - mairie.maisod@wanadoo.fr